



Les patients sont d'abord accueillis par l'assistante du centre de santé infirmier, dont les locaux sont situés rue Gérôme à Vesoul. Photos ER/C.C.



HAUTE-SAÔNE Santé

Covid-19 : les centres de santé in

Le centre de santé infirmier de l'association Eliad à Vesoul propose des permanences de dépistage Covid-19 ouvertes à tous. Un infirmier ou une infirmière effectuera le prélèvement et l'enverra au laboratoire pour analyse. Le résultat sera transmis directement au patient.

Les trois centres de santé infirmiers de l'association d'aide à domicile « Eliad » se mobilisent dans le cadre du dépistage de la Covid. En plus de proposer les tests PCR ou sérologiques à leurs salariés, ces centres ouvrent désormais des permanences à destination du grand public. Tout un chacun peut pousser la porte et se faire dépister par un(e) infirmier (ère).

Plusieurs fois par semaine

À Vesoul, au n° 28 de la rue Gérôme, des permanences sont organisées plusieurs fois par semaine. Ce mercredi matin, un créneau de 20 minutes y était consacré. À l'accueil, les patients sont accueillis par l'assistante qui leur demande de présenter leur carte vitale. Le test PCR est libre d'accès et pris en charge par l'Assurance maladie. En revanche, le test sérologique nécessite une prescription médicale et une prise de rendez-vous.

« Une dizaine de minutes »

La personne qui se présente est orientée vers la salle de soins où

elle est prise en charge par un(e) infirmier (ère). Celui-ci a revêtu l'équipement complet de protection. Il réalise ensuite le prélèvement avec l'écouvillon ou via une prise de sang, avant de soumettre la patiente à un rapide questionnaire de santé. « En général, ça dure une dizaine de minutes », assure Stéphanie Philippe, chef de service au sein du centre. Puis le prélèvement est envoyé au laboratoire d'analyses partenaire.

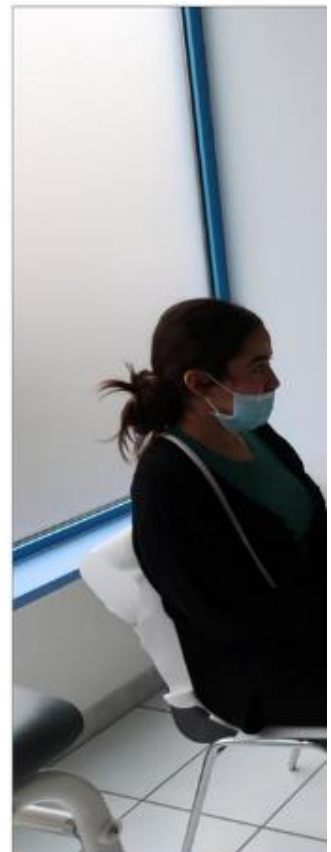
« Il y a des créneaux mis en place, sans rendez-vous, car les infirmiers ont des tournées et ne sont pas toujours sur place », explique-t-elle. Pour l'instant, environ 120 salariés Eliad ont bénéficié du service à Vesoul. Quant aux particuliers, ils sont une dizaine à s'être présentés. « On vient compléter l'offre de services du territoire et ça peut désengorger les laboratoires ou autres », poursuit Stéphanie Philippe.

Répondre aux besoins

Maintenant que l'organisation est rodée, les permanences vont se poursuivre durant le mois d'octobre (5, 12, 13, 19, 20, 26, 27 et 30) sur des créneaux horaires plus larges (de 12 h à 14 h 30). « Le but est de s'adapter à la demande et de répondre aux besoins », dit-elle encore. André, 70 ans, a profité de l'aubaine ce mercredi après avoir lu l'information dans le journal. « Je le fais pour me rassurer et parce que c'est gratuit. Le confinement, c'était long, parce que j'aime bien voir du monde », partage le retraité. Avec le résultat du test, il sera fixé sur son état de santé.

C.C.

Renseignements : centre de santé infirmier, 28 rue Gérôme à Vesoul, Tél. 03 84 76 05 30. Prochaines permanences : le 28 septembre de 14 h à 14 h 20 et le 29 septembre de 10 h 30 à 10 h 50.



Eliad en quelques chiffres

Eliad, association Loi 1901, a pour mission d'accompagner et de faciliter la vie à domicile de tous les publics : personnes âgées, handicapées et/ou malades, familles. Elle propose une palette de services sur un vaste territoire (toute la Haute-Saône et une partie du Doubs), soit sur 830 communes. Ses 1 150 salariés assurent des interventions auprès de plus de 8 000 personnes par an. Les infirmiers des Centres de santé infirmiers réalisent des actes sur prescription médicale. Ils peuvent se déplacer à domicile ou réaliser les soins au centre de santé infirmier. Le coût des actes est pris en charge par l'Assurance maladie et la complémentaire santé.

Rédactions

Vesoul
03 84 76 40 50
leredacves@estrepublains.fr
Place du 11^e Chasseurs
70000 VESOUL

Lure
03 84 30 16 56
leredaclur@estrepublains.fr
2, rue Carnot
70200 LURE

<https://www.facebook.com/estrepublainsvesoulhautesaone/>

ALERTE INFO

Vous êtes témoins d'un événement, vous avez une info ?

contactez-les

0 800 082 201

ou par email à leredac@estrepublains.fr



Service à nos lecteurs



Habillé de pied en cap, l'infirmier (ère) réalise le test PCR dans le respect des règles sanitaires.



Le centre de soins infirmiers réalise également des tests sanguins. Une prise de rendez-vous est nécessaire.



Les échantillons sont ensuite apportés au laboratoire partenaire, Lab 70, en charge de les analyser.

firmiers Eliad mobilisés



Dans la salle de soins du centre infirmier, un infirmier procède au prélèvement nasal ou sanguin.
Photo ER/C.C.

QUESTIONS À

Virginie Grillot, chef de service des trois centres de santé infirmiers d'Eliad.

« Ces tests font partie de notre offre de soins »

Pourquoi proposez-vous ces tests PCR et sérologiques au grand public ?

« Nos salariés sont formés pour faire les prélèvements et, au départ, nous avions mis des créneaux pour nos personnels. Ces tests font partie de notre offre de soins. Ces créneaux, dédiés au Covid, permettent à tout un chacun de venir en bénéficier, comme pour n'importe quel autre soin. Ce n'est pas une campagne de dépistage à grande échelle, comme le fait parfois l'ARS, cela s'inscrit plutôt dans la continuité de nos services. »



Virginie Grillot. Photo DR

Vos infirmiers ou infirmières ont-ils reçu une formation spécifique ?
« Tous sont allés se former à la technique de prélèvement auprès du laboratoire, qui est le garant de la bonne réalisation de tout le processus. Pour l'habillage complet, ils/elles savent déjà faire. »

Dans quel délai le patient obtient-il son résultat ?
« On achemine les prélèvements dès que la permanence est terminée. Quant au délai, il dépend du laboratoire et de son activité. Les tests PCR sont gratuits et ne nécessitent pas de prescription médicale, contrairement aux tests sérologiques. Le patient reçoit directement les résultats. »

Combien y a-t-il de centres de santé infirmiers Eliad dans le département ?
« À part Vesoul, il existe deux autres centres à Lure et Gray. Ceux-ci organisent également des permanences de dépistage Covid. Pour Gray, il s'agit du lundi et jeudi de 16 h à 17 h. Pour Lure, elles ont lieu le mardi de 12 h 30 à 14 h et le vendredi de 10 h 30 à 12 h. C'est sans rendez-vous mais il est préférable de passer un petit coup de fil avant. Il est possible de faire réaliser le test à domicile ou de choisir un autre créneau horaire. »

De quand date la mise en place de ces permanences ?
« Début septembre. On essaie d'anticiper les besoins et de mettre en place une organisation avant d'être au pied du mur. Il faut également faire passer l'information à ce sujet. Et à partir du 13 octobre, nous lancerons la campagne de vaccination grippale. »

Propos recueillis par C.C.